



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 335-5 et L 335-6,

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 31/12/2007 portant création de la mention Tennis du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 05/07/2013,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif Tennis est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
DE033130070	Monsieur BIERGE Aroldo 04/09/1967 SAINT GEORGES (973)
DE033130071	Monsieur DEMUR Thibault 25/06/1990 PERIGUEUX (24)
DE033130072	Monsieur DUPLAN Guillaume 13/02/1990 TOURS (37)
DE033130073	Monsieur KADRI Fabrice 10/06/1974 PERIGUEUX (24)
DE033130074	Monsieur LALIEVRE Stéphane 15/08/1992 ARCACHON (33)
DE033130075	Monsieur LAPEYRE Anthony 19/08/1987 BORDEAUX (33)
DE033130076	Monsieur RAMIREZ Florian 30/10/1992 BORDEAUX (33)

DE033130077 Monsieur REILHAC Sébastien
07/11/1985 BORDEAUX (33)

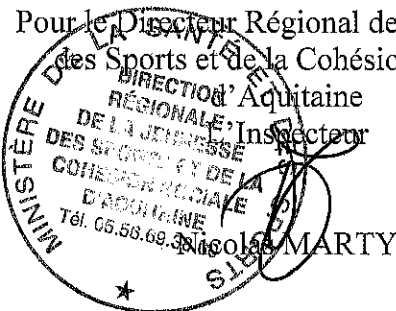
DE033130078 Monsieur REVAULT Baptiste
08/06/1989 BROU SUR CHANTEREINE (77)

DE033130079 Monsieur VALLAT Tony
05/08/1988 BRIVE-LA-GAILLARDE (19)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES
Le 05/07/2013

Pour le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
d'Aquitaine



INSPECTEUR

S. MARTY